



UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES

MEMBRE DE

u^spc
Université Sorbonne
Paris Cité

LICENCE 2 PSYCHOLOGIE

Semestre 4

BROCHURE DES HORAIRES

* * *

Année 2018-2019

LICENCE EN DEUXIEME ANNEE CONDITIONNELLE

LES
ETUDIANTS INSCRITS
EN 2^{ème} ANNEE DE LICENCE
CONDITIONNELLE
QUI DOIVENT REPASSER
DES U.E OU E.C.U.E
AU SEMESTRE 2
DE LA PREMIERE ANNEE
DOIVENT **IMPERATIVEMENT**
S'Y INSCRIRE
LORS DES INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES

Dans le cas où le semestre n'aurait pas été validé (soit directement, soit par compensation), seules les notes des UE ou ECUE supérieures ou égales à 10 sont conservées d'une année universitaire à l'autre. Toute UE ou ECUE dont la note est inférieure à 10 est à repasser l'année suivante.

Assiduité

Il n'y a pas de contrôle d'assiduité dans la plupart des cours et TD. Toutefois, la présence régulière aux cours et aux TD est un facteur de réussite important, dont l'influence se vérifie régulièrement par l'examen des taux de réussite.

Attention :

Les UE ITER3, TIS2, PPE, C2i et ANCE sont à présence obligatoire. L'assiduité est contrôlée. Les justificatifs d'absence (certificat de maladie) doivent être transmis **dans les 48h** au plus tard à l'enseignant en charge du TD ou au responsable de l'UE. En cas d'absences multiples ou en l'absence de justificatif, l'UE pourra ne pas être validée.

INFORMATIONS GENERALES

Votre interlocuteur scolarité : secrétariat pédagogique de la L2 (1^{er} étage - salle 1048 - bureau 1053)

Antony MILASIN ☎ 01 76 53 31 83 sec-peda-licence@psychologie.parisdescartes.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mardi et jeudi : 9h30-12h et 13h30-16h30 et mercredi : 9h30-12h

Lieu des enseignements : 71 avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne-Billancourt

Dispense d'assiduité : Les demandes de dispenses d'assiduité sont à retirer et déposer, accompagnées des pièces justificatives, au service de la scolarité **au plus tard le 7 février 2019**.

Attestation d'assiduité : Les attestations d'assiduité sont délivrées par le service de la scolarité aux étudiants qui justifient de situations particulières (congé de formation ; étudiants étrangers, sur demande de la préfecture). Le formulaire remis à l'étudiant devra être signé par chaque enseignant **à la fin de chaque mois**.

Etudiants en situation de handicap. Ces étudiants ont droit à des aménagements pour les examens à condition d'en faire la demande au service de la scolarité accompagnée de justificatifs et de l'attestation du service de la médecine préventive **au plus tard le 8 mars 2019**. Par ailleurs, dans le cadre des UE à contrôle continu, il est indispensable de se signaler très rapidement à l'enseignant responsable du groupe de TD, bien avant la date de l'épreuve, afin que des mesures adaptées puissent être anticipées.

Début des enseignements : 21 janvier 2019

Calendrier universitaire : voir le site internet www.psychologie.parisdescartes.fr onglet « Formations » rubrique « Scolarité / Calendrier universitaire »

Alternance calendrier semaine A et semaine B pour les TD de ITER3, TIS2 et PPE : Il s'agit de deux groupes de TD qui ont lieu à la même heure mais l'un en semaine A et l'autre en semaine B.

Semaine A	Semaine B
Semaine du 21 janvier 2019	Semaine du 28 janvier 2019
Semaine du 4 février	Semaine du 11 février
Semaine du 18 février	Semaine du 25 février
Semaine du 4 mars : pas d'enseignement	
Semaine du 11 mars	Semaine du 18 mars
Semaine du 25 mars	Semaine du 1 ^{er} avril
Semaine du 8 avril	Semaine du 15 avril
Vacances de printemps (du 19 avril au soir au 5 mai inclus)	
Semaine du 6 mai : révisions - rattrapage CM / TD (mercredi férié)	
Semaine du 13 mai : examens du 2 ^{ème} semestre session initiale	

N.B. : Quand vous choisissez un groupe de TD, vérifiez sa compatibilité avec l'ensemble des autres.

ATTENTION ! Vous devez absolument **consulter votre courriel** (prenom.nom@etu.parisdescartes.fr) car certaines informations vous seront adressées par ce moyen. En outre, les correspondances avec l'administration (scolarité, enseignants...) doivent se faire via cette messagerie.

Vous pouvez joindre tous les responsables d'enseignement par courriel en utilisant la forme : prenom.nom@parisdescartes.fr

Semestre 4 Directeur des études : Jérôme Boutinaud

Pour obtenir le semestre 4, vous devez valider 8 unités d'enseignements (UE) obligatoires :

- **UE CLI2** « Psychologie clinique 2 »
- **UE DEV2** « Psychologie du développement 2 »
- **UE SOC2** « Psychologie sociale 2 »
- **UE ASD2** « Analyse Statistique des Données 2 »
- **UE ITER3** « Initiation aux travaux d'études et de recherche 3 »
- **UE TIS2** « Travail individuel supervisé 2 »
- **UE PPE** « Projet professionnel de l'étudiant »
- ou**
- **UE PERS** « Perspective » (Education et apprentissage ; Autisme ; Psychomotricité ; Ergonomie ; Initiation à la neuropsychologie ; Art-thérapie ; Engagement étudiant)
- **UE ANCE** « Anglais de la communication et de l'expression »
- ou**
- **UE C2i** « Informatique et C2i »

UE	Intitulé	Organisation	Responsable
CLI2	Psychologie clinique 2	1h30 de cours et 2h de TD par semaine	Jérôme Boutinaud
DEV2	Psychologie du développement 2	1h30 de cours et 2h de TD par semaine	Ania Aïte
SOC2	Psychologie sociale 2	1h30 de cours et 2h de TD par semaine	Virginie Bonnot
ASD2	Analyse Statistique des Données 2	2h de cours et 2h de TD par semaine	Mireille Lagarrigue
ITER3	Initiation aux travaux d'études et de recherche 3	1h30 de TD une semaine sur deux	Marion Botella
TIS2	Travail individuel supervisé 2	1h30 de TD une semaine sur deux	Maryline Specht
PPE ou PERS	Projet professionnel de l'étudiant	2h de TD une semaine sur deux	Jérôme Boutinaud
	Education et apprentissage ; Autisme ; Psychomotricité ; Ergonomie ; Initiation à la neuropsychologie ; Art-thérapie ; Engagement étudiant	9 séances de 2h	Coordinateur Jérôme Boutinaud
ANCE ou C2i	Anglais de la communication et de l'expression	2h de TD par semaine	Céline Jalliffier-Merlon
	Informatique et C2i	2h de TD par semaine	Frédéric Aschehoug

UE CLI2 : « Psychologie clinique 2 »

Responsable : Jérôme Boutinaud

Début des cours et TD : semaine du 21 janvier 2019

COURS : 1h30 par semaine. Vous choisissez un des deux horaires et le conservez pour tout le semestre.

COURS 01 Lundi 17h30-19h00 Amphi LAGACHE
ou
COURS 02 Mercredi 10h45-12h15 Amphi FRAISSE

TRAVAUX DIRIGES : Choisir un groupe (40 étudiants par groupe). Les séances sont d'une durée de 2h par semaine.

GROUPE	JOUR	HORAIRE	SALLE
01	lundi	08h30-10h30	2019
02	lundi	10h45-12h45	2019
03	lundi	15h15-17h15	2019
04	mardi	10h45-12h45	2019
05	mardi	13h00-15h00	2019
06	mardi	15h15-17h15	2019
07	mardi	17h30-19h30	2019
08	mercredi	13h00-15h00	2019
09	mercredi	17h30-19h30	2019
10	jeudi	08h30-10h30	2019
11	jeudi	13h00-15h00	2019
12	jeudi	15h15-17h15	2019
13	jeudi	17h30-19h30	2019
14	vendredi	08h30-10h30	2019
15	vendredi	13h00-15h00	2019

UE DEV2 : « Psychologie du développement 2 »

Responsable : Ania Aïte

Début des cours et TD : semaine du 21 janvier 2019

COURS : 1h30 par semaine. Vous choisissez un des deux horaires et le conservez pour tout le semestre.

COURS 01 Lundi 10h45-12h15 Amphi LAGACHE
ou
COURS 02 Mercredi 09h00-10h30 Amphi FRAISSE

TRAVAUX DIRIGES : Choisir un groupe (40 étudiants par groupe). Les séances sont d'une durée de 2h par semaine.

GROUPE	JOUR	HORAIRE	SALLE
01	lundi	13h00-15h00	2014
02	lundi	15h15-17h15	2014
03	mardi	08h30-10h30	2014
04	mardi	10h45-12h45	2014
05	mardi	13h00-15h00	2014
06	mardi	15h15-17h15	2014
07	mardi	17h30-19h30	2014
08	mercredi	08h30-10h30	2014
09	mercredi	10h45-12h45	2014
10	mercredi	13h00-15h00	2014
11	mercredi	15h15-17h15	2014
12	mercredi	17h30-19h30	2014
13	jeudi	08h30-10h30	2014
14	jeudi	10h45-12h45	2014
15	jeudi	15h15-17h15	2014

UE SOC2 : « Psychologie sociale 2 »

Responsable : Virginie Bonnot

Début des cours et TD : semaine du 21 janvier 2019

COURS : 1h30 par semaine. Vous choisissez un des deux horaires et le conservez pour tout le semestre.

COURS 01 Mardi 09h00-10h30 Amphi FRAISSE
ou
COURS 02 Vendredi 09h00-10h30 Amphi LAGACHE

TRAVAUX DIRIGES : Choisir un groupe (40 étudiants par groupe). Les séances sont d'une durée de 2h par semaine.

GRUPE	JOUR	HORAIRE	SALLE
01	lundi	10h45-12h45	2013
02	lundi	13h00-15h00	2013
03	lundi	15h15-17h15	2013
04	mardi	10h45-12h45	2013
05	mardi	13h00-15h00	2013
06	mardi	15h15-17h15	2013
07	mercredi	10h45-12h45	2013
08	mercredi	13h00-15h00	2013
09	jeudi	08h30-10h30	2013
10	jeudi	10h45-12h45	2013
11	jeudi	13h00-15h00	2013
12	jeudi	15h15-17h15	2013
13	vendredi	10h45-12h45	2013
14	vendredi	13h00-15h00	2013
15	vendredi	15h15-17h15	2013

UE ASD2 : « Analyse Statistique des Données 2 »
--

Responsable : Mireille Lagarrigue

Début des cours et TD : semaine du 21 janvier 2019

COURS : 2h par semaine pendant 9 semaines. Vous choisissez un des deux horaires et le conservez pour tout le semestre.

COURS 01 Lundi 15h15-17h15 Amphi FRAISSE
ou
COURS 02 Vendredi 15h15-17h15 Amphi LAGACHE

TRAVAUX DIRIGES : 2h par semaine pendant 12 semaines. Choisir un groupe (35 étudiants par groupe).

GROUPE	JOUR	HORAIRE	SALLE
01	lundi	10h45-12h45	2010
02	lundi	13h00-15h00	2010
03	mardi	08h30-10h30	2010
04	mardi	10h45-12h45	2010
05	mardi	15h15-17h15	2010
06	mardi	17h30-19h30	2010
07	mercredi	13h00-15h00	2010
08	mercredi	15h15-17h15	2010
09	mercredi	17h30-19h30	2010
10	jeudi	08h30-10h30	2010
11	jeudi	10h45-12h45	2010
12	jeudi	13h00-15h00	2010
13	jeudi	15h15-17h15	2010
14	jeudi	17h30-19h30	2010
15	vendredi	10h45-12h45	2010
16	vendredi	13h00-15h00	2010

UE ITER3 : « Initiation aux travaux d'études et de recherche 3 »

Responsable : Marion Botella

Début des TD : semaine du 21 janvier 2019

Pour cette UE, il est procédé à un contrôle d'assiduité systématique, aucune absence n'est autorisée. Pour toute absence pour raison médicale, il est obligatoire d'adresser à votre chargé d'enseignement un arrêt de travail réglementaire (date de début, durée...) dans les 48h au plus tard. Pour toute autre raison, adresser également un justificatif (attestation de transport ou d'employeur) dans les 48h. Au-delà d'une absence, l'étudiant sera considéré comme « défaillant ».

TRAVAUX DIRIGES : Choisir un groupe (15 étudiants par groupe). Les séances ont lieu une semaine sur deux (semaine A ou B selon le numéro du groupe. Voir calendrier en début de brochure).

GROUPE Semaine A	GROUPE Semaine B	JOUR	HORAIRE	SALLE
A01	B01	lundi	09h00-10h30	2016B
A02	B02	lundi	10h45-12h15	2016B
A03	B03	lundi	13h30-15h00	2016B
	B04	lundi	15h15-16h45	2016B
A05		lundi	17h30-19h00	2016B
A06		mardi	09h00-10h30	2016B
A07	B07	mardi	13h30-15h00	2016B
A08	B08	mardi	15h15-16h45	2016B
A09	B09	mardi	17h30-19h00	2016B
	B10	mercredi	09h00-10h30	1030
A11	B11	mercredi	10h45-12h15	2016B
A12		mercredi	13h30-15h00	2016B
A13	B13	mercredi	15h15-16h45	2016B
A14	B14	mercredi	17h30-19h00	2016B
A15		jeudi	09h00-10h30	2016B
A16		jeudi	10h45-12h15	2016B
A17	B17	jeudi	13h30-15h00	2016B
A18	B18	jeudi	15h15-16h45	2016B
	B19	jeudi	17h30-19h00	2016B
A20	B20	vendredi	09h00-10h30	2016B
A21	B21	vendredi	10h45-12h15	2016B
A22	B22	vendredi	13h30-15h00	2016B

UE TIS2 : « Travail individuel supervisé 2 »

Responsable : Maryline Specht

Début des TD : semaine du 21 janvier 2019

Pour cette UE, il est procédé à un contrôle d'assiduité systématique, aucune absence n'est autorisée. Pour toute absence pour raison médicale, il est obligatoire d'adresser à votre chargé d'enseignement un arrêt de travail réglementaire (date de début, durée...) dans les 48h au plus tard. Pour toute autre raison, adresser également un justificatif (attestation de transport ou d'employeur) dans les 48h. Au-delà d'une absence, l'étudiant sera considéré comme « défaillant ».

TRAVAUX DIRIGES : Choisir un groupe (15 étudiants par groupe). Les séances ont lieu une semaine sur deux (semaine A ou B selon le numéro du groupe. Voir calendrier en début de brochure).

GROUPE Semaine A	GROUPE Semaine B	JOUR	HORAIRE	SALLE
A01	B01	lundi	09h00-10h30	2016A
A02	B02	lundi	10h45-12h15	2016A
A03	B03	lundi	13h00-14h30	2029
A04	B04	lundi	13h00-14h30	2016A
A05	B05	lundi	15h15-16h45	2016A
A06	B06	mardi	09h00-10h30	2016A
A07	B07	mardi	10h45-12h15	2016A
A08	B08	mercredi	09h00-10h30	2016A
A09	B09	mercredi	10h45-12h15	2016A
A10	B10	mercredi	13h00-14h30	2016A
A11	B11	mercredi	15h15-16h45	2016A
A12	B12	jeudi	09h00-10h30	2016A
A13	B13	jeudi	10h45-12h15	2016A
A14	B14	jeudi	13h00-14h30	2016A
A15	B15	jeudi	15h15-16h45	2016A
A16	B16	jeudi	17h30-19h00	2016A
A17	B17	vendredi	10h45-12h15	2016A
A18	B18	vendredi	13h00-14h30	2016A

Au cours du semestre 4, les étudiants doivent valider soit l'UE PPE soit une UE PERS.

PPE

Objectifs : Inciter les étudiants à réfléchir sur leur avenir professionnel et à connaître leurs aptitudes et limites personnelles. Enseigner une méthode pour construire un projet professionnel personnel. Participer aux conférences métiers.

Contenu : Exploration d'un métier, d'une profession ou d'un secteur d'activité librement choisi à l'aide d'une recherche documentaire, de rencontres avec des professionnels et la réalisation des interviews (en travaillant en équipe). Rédaction d'un dossier personnel, présentation orale avec le support d'un poster et/ou Powerpoint.

Perspective

Objectifs : Permettre d'ouvrir des perspectives vers d'autres formations (concours du secteur social, concours de psychomotricien), vers la licence professionnelle *Accompagnement de publics spécifiques*, parcours « Trouble du spectre de l'autisme » ou vers d'autres masters de l'Université Paris Descartes (ergonomie...).

UE PERS Education et apprentissage (sciences de l'éducation)

Objectifs : Initier les étudiants aux travaux sur l'enseignement et les apprentissages scolaires menés en sciences de l'éducation, en vue d'une sensibilisation aux métiers de l'enseignement, notamment au professorat des écoles.

Contenu : didactiques, apprentissages et évaluation scolaire.

UE PERS Autisme

Objectifs : Permettre d'envisager une orientation vers la licence professionnelle *Accompagnement de publics spécifiques*, parcours « Trouble du spectre de l'autisme ».

Contenu : Présentation (1) du métier d'accompagnant de personnes avec autisme et troubles apparentés, (2) des différents contenus d'enseignement de la licence professionnelle qui y prépare et (3) des besoins sociétaux auquel il répond.

Bibliographie :

1 - Wolff M., Gattegno, M.P., & Adrien, J-L. (2005). Un modèle des accompagnements de personnes avec autisme : pour la valorisation de la profession. /Handicaps - revue de sciences humaines et sociales/- n° 105-106, 51-69

2 - Adrien, J-L. (2009). Accompagnant de personnes avec autisme et troubles apparentés : une nouvelle licence professionnelle pour un nouveau métier. /La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation/45, 151-160

3 - Adrien, J-L & Gattegno, M.P. (2011). /Autisme de l'enfant. Evaluations, interventions et suivis/. Mardaga, Wavre, Belgique.

UE PERS Psychomotricité

Objectifs : Permettre d'ouvrir des perspectives vers la formation de psychomotricien et de préparer le concours d'accès.

Contenu : Histoire et grands axes de la formation et des débouchés professionnels. Epistémologie. Vocabulaire du champ de la psychomotricité (fonctions psychomotrices et psychocorporelles). Lecture de textes et apprentissage de la contraction de textes.

Bibliographie :

BALLOUARD C. (2011), « Psychomotricité », 2^{ème} édition, Paris, Dunod

CALZA A et CONTANT M. (2007), « Psychomotricité », Masson

GATECEL A. (2009), « Psychosomatique relationnelle et psychomotricité », Paris, Heures de France

GIROMINI F, ALBARET JM, SCIALOM P. (2011) : « Manuel d'enseignement de psychomotricité », Toulouse, Solal

GRABOT D. (2004), « Psychomotricien – Emergence et développement d'une profession », Marseille, Solal

POTEL C. (2010), « Etre psychomotricien, un métier du présent, un métier d'avenir », Ramonville Saint-Agne, Erès

UE PERS Ergonomie

Objectifs : Sensibiliser les étudiants aux métiers de l'ergonomie en présentant l'histoire de la discipline, ses développements actuels, les rôles de l'ergonome et les principaux champs d'intervention.

Contenu : démarches d'intervention, rôles des ergonomes, exemples de réalisation dans les champs de la conception de dispositifs techniques et de l'aménagement des conditions de travail. Une analyse de l'activité sur un métier (à choisir par les étudiants) est à réaliser en groupe.

Bibliographie : Guérin, F., Laville, A., Daniellou, F., Kerguelen, A., & Durrafour, G. (1997). Comprendre le travail pour le transformer. La pratique de l'ergonomie. Lyon : ANACT. (2e édition) Montmollin, M. de, & Darse, F. (2006). L'ergonomie. Paris : La Découverte (édition Repères). Falzon (P.) Ergonomie (2004). Paris : Presses Universitaires de France.

UE PERS Initiation à la neuropsychologie

- Appréhender les pratiques cliniques en neuropsychologie dans une perspective professionnelle.

- Présentation des concepts de base et des grands syndromes neuropsychologiques (syndrome frontal, temporal, pariétal, occipital).

- Initiation à la clinique neuropsychologique dans une perspective d'identification des troubles et de prise en charge.

UE PERS Art-thérapie

Objectifs : Cette UE s'organise autour de trois objectifs pédagogiques, à savoir aborder de manière générale ce que sont les arts-thérapie pour donner envie aux étudiants d'approfondir ce qui les aura intéressé ; apporter des connaissances théoriques artistiques ; expérimenter ce que sont les arts-thérapie par la mise en place d'un dispositif pratique permettant d'éprouver les processus à l'œuvre en art-thérapie.

Contenu : Cette UE se déroulera sous la forme d'un groupe de réflexion théorique sur les arts-thérapie ainsi qu'autour d'un travail pratique dans chacune des grandes disciplines de l'art thérapie (Arts plastiques thérapie / musicothérapie / danse-thérapie / dramathérapie). Seront également abordées différentes notions reliées à l'art-thérapie telles que « les publics d'applications », « le cadre thérapeutique » et la « position d'art-thérapeute » à travers l'étude d'expérience clinique.

Bibliographie : (à titre indicatif pour poursuivre la réflexion, aucune lecture obligatoire)

Boyer, A. (2011). *Manuel d'art-thérapie* (3e éd.). Paris : Dunod.

Klein, J.-P. (2012). *L'art-thérapie* (8e éd.). Paris : Presses universitaires de France.

UE PPE : « Projet professionnel de l'étudiant »
--

Responsable : Jérôme Boutinaud

Début des TD : semaine du 21 janvier 2019

Pour cette UE, il est procédé à un contrôle d'assiduité systématique, aucune absence n'est autorisée. Pour toute absence pour raison médicale, il est obligatoire d'adresser à votre chargé d'enseignement un arrêt de travail réglementaire (date de début, durée...) dans les 48h au plus tard. Pour toute autre raison, adresser également un justificatif (attestation de transport ou d'employeur) dans les 48h. Au-delà d'une absence, l'étudiant sera considéré comme « défaillant ».

TRAVAUX DIRIGES : Choisir un groupe (20 étudiants par groupe). Les séances ont lieu une semaine sur deux (semaine A ou B selon le numéro du groupe. Voir calendrier en début de brochure).

GROUPE Semaine A	GROUPE Semaine B	JOUR	HORAIRE	SALLE
A01	B01	mardi	10h45-12h45	1017B
A02	B02	mardi	13h00-15h00	1041
A03	B03	mardi	15h15-17h15	1013
A04	B04	jeudi	10h45-12h45	1039
A05	B05	jeudi	13h00-15h00	1039
A06	B06	vendredi	10h45-12h45	1014

UE PERS : « Perspective »

Coordination : Jérôme Boutinaud

UE PERS1 « Education et apprentissage »

Responsable : François-Xavier Bernard

Cours 01 Mercredi 08h30-10h30 salle 2029

Début du CM : semaine du 21 janvier 2019

UE PERS2 « Autisme »

Responsable : Emilie Cappe

Cours 01 Mardi 10h45-12h45 salle 1029

Début du CM : semaine du 21 janvier 2019

UE PERS3 « Psychomotricité »

Responsable : Anne Gatecel

Cours 01 Mercredi 17h30-19h30 salle 1039

Début du CM : semaine du 21 janvier 2019

UE PERS4 « Ergonomie »

Responsable : Philippe Cabon

Cours 01 Mardi 10h45-12h45 salle 1042

Début du CM : semaine du 21 janvier 2019

UE PERS5 « Initiation à la neuropsychologie »

Responsable : Isabelle Jambaqué-Aubourg

Cours 01 Mardi 15h15-17h15 salle 3014

Début du CM : semaine du 21 janvier 2019

UE PERS6 « Art-thérapie »

Responsable : Kévin Claeys-Dez

Cours 01 Jeudi 15h15-17h15 salle 1022

Début du CM : semaine du 21 janvier 2019

UE « Engagement étudiant »

Responsable : Noëlle Girault-Lidvan

Voir consignes sur le site de l'université (<http://www.parisdescartes.fr/>).

UE ANCE : « Anglais de la communication et de l'expression »

Responsable : Céline Jaliffier-Merlon

Début des TD : semaine du 21 janvier 2019

N.B. : L'étudiant qui choisit ANCE au 1^{er} semestre devra choisir C2i au 2^{ème} semestre et inversement, celui qui choisit C2i au 1^{er} semestre devra obligatoirement choisir ANCE au 2^{ème} semestre. Attention : ce choix ne pourra pas être modifié en cas de redoublement.

Pour cette UE, il est procédé à un contrôle d'assiduité systématique, aucune absence n'est autorisée. Pour toute absence pour raison médicale, il est obligatoire d'adresser à votre chargé d'enseignement un arrêt de travail réglementaire (date de début, durée...) dans les 48h au plus tard. Pour toute autre raison, adresser également un justificatif (attestation de transport ou d'employeur) dans les 48h. Au-delà de deux absences, l'étudiant sera considéré comme défaillant.

TRAVAUX DIRIGES : Choisir un groupe (20 étudiants par groupe). Les séances sont d'une durée de 2h par semaine.

GROUPE	JOUR	HORAIRE	SALLE
01	lundi	10h45-12h45	2042
02	lundi	13h00-15h00	2042
03	lundi	15h15-17h15	2039
04	mardi	08h30-10h30	2042
05	mardi	10h45-12h45	2039
06	mercredi	08h30-10h30	2039
07	mercredi	10h45-12h45	2039
08	mercredi	13h00-15h00	2042
09	jeudi	08h30-10h30	2039
10	jeudi	10h45-12h45	2042
11	jeudi	10h45-12h45	2029
12	jeudi	13h00-15h00	2042
13	vendredi	13h00-15h00	2042

UE C2i : « Informatique et C2i »

Responsable : Frédéric Aschehoug

Début des TD : semaine du 21 janvier 2019

N.B. : L'étudiant qui choisit C2i au 1^{er} semestre devra choisir ANCE au 2^{ème} semestre et inversement, celui qui choisit ANCE au 1^{er} semestre devra obligatoirement choisir C2i au 2^{ème} semestre. Attention : ce choix ne pourra pas être modifié en cas de redoublement.

Pour cette UE, il est procédé à un contrôle d'assiduité systématique, aucune absence n'est autorisée. Pour toute absence pour raison médicale, il est obligatoire d'adresser à votre chargé d'enseignement un arrêt de travail réglementaire (date de début, durée...) dans les 48h au plus tard. Pour toute autre raison, adresser également un justificatif (attestation de transport ou d'employeur) dans les 48h. Au-delà de deux absences, l'étudiant sera considéré comme défaillant.

TRAVAUX DIRIGES : Choisir un groupe (20 étudiants par groupe). Les séances sont d'une durée de 2h par semaine.

GRUPE	JOUR	HORAIRE	SALLE
01	lundi	10h45-12h45	3023
02	lundi	13h00-15h00	3023
03	lundi	13h00-15h00	3024
04	lundi	15h15-17h15	3023
05	lundi	15h15-17h15	3024
06	mardi	13h00-15h00	3023
07	mardi	15h15-17h15	3023
08	mercredi	13h00-15h00	3023
09	mercredi	15h15-17h15	3023
10	jeudi	13h00-15h00	3023
11	jeudi	15h15-17h15	3023
12	vendredi	10h45-12h45	3023
13	vendredi	13h00-15h00	3023